

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur vise à garantir un environnement professionnel et propice à l'apprentissage pour tous les apprenants et formateurs d'éoTerra, lors des formations en-elearning, en classe virtuelle ou en présentiel.

1. Horaires de formation :

- Les horaires de formation seront précisés à l'avance et communiqués à tous les participants.
- Classe virtuelle** : Les apprenants doivent se connecter à la plateforme de formation virtuelle 15 minutes avant le début de la session pour s'assurer de leur connexion et de leur équipement.
- Présentiel** : Les apprenants doivent arriver au lieu de formation 15 minutes avant le début de la session pour prendre le temps de s'installer.

2. Absences et retards :

- Les participants sont tenus de respecter les horaires de formation et de prévenir en cas d'absence ou de retard.
- En cas d'absence ou de retard répétés et non justifiés, éoTerra se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la formation.

3. Comportement et respect :

- Tout participant doit adopter un comportement respectueux envers les autres apprenants et les formateurs.
- Les insultes, les comportements discriminatoires, le harcèlement sous quelque forme que ce soit ne seront pas tolérés.
- L'utilisation de langage inapproprié ou offensant est strictement interdite.

4. Utilisation des outils de formation :

- Les participants sont tenus d'utiliser les outils de formation de manière appropriée et dans le cadre des activités prévues.
- Toute utilisation abusive des outils de formation (partage de contenu inapproprié, perturbation de la session, etc.) sera sanctionnée.

5. Confidentialité :

- Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des informations partagées pendant la formation, que ce soient des données personnelles ou des contenus pédagogiques.
- Il est interdit de partager des captures d'écran, des enregistrements audio ou vidéo, ou tout autre contenu de la formation sans autorisation préalable.

6. Matériel pédagogique :

- Tout matériel pédagogique mis à disposition des participants est protégé par le droit d'auteur et ne peut être reproduit ou distribué sans autorisation.
- Les participants sont responsables de leur propre matériel et équipement informatique lors des formations en classe virtuelle.

7. Sanctions :

- En cas de non-respect du présent règlement intérieur, des sanctions pourront être appliquées, allant d'un avertissement à l'exclusion définitive de la formation, selon la gravité des faits.
- Les décisions de sanction seront prises par la direction d'éoTerra et pourront faire l'objet d'un recours dans le respect des procédures établies.

Le 3 juin 2024, à NOYAL-SUR-VILAINE,

Signature : Carole Lecoq, responsable de formations



ÉOTERRA
Lot. le Chêne Vert - 3 rue de la Janaie
35540 NOYAL-SUR-VILAINE
RCS Rennes 985 077 296 00012 - APE 7112B